

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2652

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« assurer »

insérer les mots :

« sa production et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« alimentaire »

le mot :

« alimentaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’objectif est d’insister sur le fait qu’il ne s’agit pas seulement d’assurer l’approvisionnement qui pourrait s’appuyer sur la seule importation de produits alimentaires, mais bien aussi et surtout sur la production française de ces produits.